



Policy 13.6

THE D. W. FLECK AWARD

Executive Committee Authorization: October 22, 2006
Revised March 2013

INTRODUCTION

1. D. W. Fleck, a former President of the Army Cadet League of Canada, established an annual award for the most proficient army cadet pipe band musician attending the National Army Cadet Pipes and Drums course conducted at the Rocky Mountain National Cadet Summer Training Centre (RMNACSTC). The award is known as "The D. W. Fleck Award" and is administered by the National Office of the Army Cadet League of Canada.
2. The award takes the form of a presentation plaque.

AUTHORITY

3. Approving authority for the award nomination is the Army Cadet League of Canada

SELECTION CRITERIA

4. The following criteria shall be used as a basis for selecting the recipient of the award:
 - a. dress and deportment;
 - b. drill;
 - c. cooperation;
 - d. punctuality;
 - e. effort;
 - f. attitude;
 - g. loyalty;
 - h. dedication;
 - i. honesty;
 - j. enthusiasm; and
 - k. musical progress/contribution.

Politique 13.6

LA DISTINCTION HONORIFIQUE D. W. FLECK

Autorisé par la Comité exécutif le 22 octobre 2006
Revision: mars 2013

INTRODUCTION

1. D. W. Fleck, un ancien président de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, a créé une distinction honorifique annuelle pour le meilleur cadet cornemuseur terminant le cours national-cornemuses/tambours donné au Centre national d'instruction d'été de Rocky Mountain (Rocky Mountain CNIEC). Elle se nomme "La distinction honorifique D. W. Fleck" et est administrée par le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
2. La distinction honorifique se présente sous forme de plaque.

AUTORITÉ

3. L'agence autorisée à approuver les propositions de candidats pour cette distinction honorifique est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

CRITÈRES DE SÉLECTION

4. Le (la) récipiendaire doit être sélectionné(e) en se basant sur les critères de sélection suivants :
 - a. tenue et conduite;
 - b. exercice élémentaire;
 - c. coopération;
 - d. ponctualité;
 - e. effort;
 - f. attitude;
 - g. loyauté;
 - h. dévouement;
 - i. honnêteté;
 - j. enthousiasme; et
 - k. progrès musical/contribution.



SELECTION BOARD

5. A selection board shall be established at RMNCSTC to ensure the most deserving cadet is selected for the award in accordance with the criteria.

NOTIFICATION

6. Regional Cadet Support Unit (Prairie) shall provide the name and cadet corps of the winning cadet to the National Office of The Army Cadet League of Canada and to DCdts 4-4, NLT 15 Sep each year.

CONSEIL DE SÉLECTION

5. Un conseil de sélection doit être établi au Rocky Mountain CNIEC afin de s'assurer que le cadet (la cadette) le (la) plus méritant(e) est sélectionné(e) pour cette distinction honorifique conformément aux critères de sélection.

AVIS

6. La région des Prairies doit faire parvenir le nom du récipiendaire avec le corps de cadets au bureau national de la Ligue et D Cad 4-4, au plus tard le 15 septembre de chaque année.